



CELTIKUP OCEANIQUES 2025

Lorient – Douarnenez – Falmouth – Lorient

26 Juillet au 3 Août 2025

Comité Nautique du Pays de Lorient (CNPL)

Grade 5A

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

0. PREAMBULE [NP] [DP] :

0.1 La CELTIKUP OCEANIQUES est une épreuve pour voiliers armés en navigation semi-hauturière, jaugés IRC ou OSIRIS habitable, dont l'équipage est constitué de deux personnes. Elle est organisée par le Comité Nautique du pays de Lorient (CNPL).

Participent aussi à l'organisation, la Société Nautique de Larmor-Plage, le Foyer Laïque de Lanester Voile, la Société des Régates de Douarnenez et le Royal Cornwall Yacht Club de Falmouth.

Ces organismes sont désignés, dans les présentes IC, par les termes "l'organisateur" ou "l'organisation".

0.2 Inscription définitive :

Au moment de leur inscription définitive, le bateau doit présenter à l'organisation :

- L'acte de francisation du bateau.
- Le livret du radeau de survie valide.
- La licence compétition de chaque membre de l'équipage valide.
- L'attestation d'assurance du bateau, avec le numéro de police d'assurance.
- La carte d'autorisation de port de publicité délivrée par la FFV (Article 20.8.2 du code de publicité de l'ISAF) valide.
- L'autorisation parentale de se rendre à l'étranger pour les éventuels équipiers mineurs.

- Le certificat de jauge IRC ou certificat SER ou Osiris Habitable valide.
- Le solde du montant de la participation.
- Les chèques de caution.
- Un passeport pour chaque membre de l'équipage valide.
- Présenter son "ETA" (Autorisation Electronique de Voyage pour se rendre en Angleterre).
- Le numéro MMSI du bateau.

0.3 Règles fondamentales des Règles de Course à la Voile :

RCV 1.1 – **Aider ceux qui sont en danger.**

Un bateau, un concurrent ou un accompagnateur doit apporter toute l'aide possible à toute personne ou navire en danger.

RCV 3 – **Décision de courir.**

La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité.

1. REGLES

- 1.1 L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 En cas de traduction de ces IC, le texte français prévaudra.
- 1.3 Les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partage accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrent.e.s et accompagnateurs.trice de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participant.e.s.ou accompagnateurs.trice. Un.e concurrent.e. ou accompagnateur.trice qui ne respecterait pas ces principes pourra être pénalisé selon la RCV 2 ou 69.
- 1.4 Les règles de l'IRC ou de l'OSIRIS habitable en vigueur selon les catégories.
- 1.5 Le Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM).
La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre 20h00 et 08h00.
- 1.6 La division 240 – Règles de sécurité applicables à la navigation de plaisance en mer sur des embarcations de longueur inférieure ou égale à 24 mètres.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

- 2.1 Toute modification aux IC sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est mis en ligne à l'adresse [WhatsApp : https://chat.whatsapp.com/Hck1iIR1BRF7u2yL7X9t15](https://chat.whatsapp.com/Hck1iIR1BRF7u2yL7X9t15)
L'emplacement du tableau officiel est indiqué dans les Annexes Parcours de chaque course concernée.
- 3.2 Le PC course est indiqué dans les Annexes Parcours de chaque course concernée.
- 3.3 Sur l'eau, le Comité de Course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur **le canal VHF 71**
L'organisation est joignable au 06 89 73 37 89 (téléphone cellulaire - mobile).
Le Comité de Course est joignable au 06 62 09 55 34 (téléphone cellulaire - mobile).

4. CODE DE CONDUITE [DP] [NP]

- 4.1 Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2 Les concurrents et les accompagnateurs doivent gérer tout équipement et placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation et sans gêner son fonctionnement :
L'épreuve est classée en catégorie C selon le code World Sailing en ce qui concerne la publicité.
Les voiliers en course devront porter :
 - Un pavillon de course gréé dans les pataras.
 - Un cagnard fixé à l'arrière bâbord dans les filières.
 - Une balise fournie par l'organisateur qui devra fonctionner pendant toute la durée de chaque course.
 - Les pavillons des partenaires, à hisser au port.
Ces équipements sont fournis par l'organisateur. L'organisateur remettra des pavillons et un cagnard en échange d'un chèque de caution de 50 €uros, et une balise contre un chèque de caution de 200 €uros. Les chèques de caution seront restitués au retour de la course, à la réception de l'ensemble des objets (remise des prix à Lorient).
Pendant le séjour en Grande-Bretagne, Il est vivement recommandé aux concurrents d'arborer à la barre de flèche tribord, un pavillon de courtoisie (Union Jack).

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé aux emplacements indiqués dans les Annexes Parcours de chaque course concernée.
- 5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de **60 minutes** après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1 Le programme des courses et de la remise des prix est le suivant :
- | | |
|----------------------------|--|
| Vendredi 25 juillet 2025 : | * 8H30 – 18H30 : Confirmation des inscriptions |
| Samedi 26 juillet 2025 : | * 8H30 – 10H00 : Confirmation des inscriptions |
| | * 11H00 : Briefing général au PC Course. |
| | * 14H30 : Mise à disposition du Comité de Course
Départ de Lorient vers Douarnenez. |
| Lundi 28 juillet 2025 | * 9H45 : Mise à disposition du Comité de Course
Départ de Douarnenez vers Falmouth. |
| Jeudi 31 juillet 2025 | * 11H00 : Mise à disposition du Comité de Course
Départ de Falmouth vers Lorient. |
- L'heure officielle de la CELTIKUP OCEANIQUES est l'**heure légale française**, y compris pendant le séjour dans les eaux britanniques.

- 6.2 L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course chaque jour est indiquée dans l'**Annexe Parcours** de chaque course concernée.

- 6.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon du Comité Nautique du Pays de Lorient (CNPL).



8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **Annexe Parcours** de chaque course.

9. LES PARCOURS

- 9.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS** suivant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.
- 9.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le Comité de Course indiquera le parcours à effectuer, et, si nécessaire, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
Les signaux définissant le parcours à effectuer sont dans l'**Annexe Parcours** de chaque course concernée.
- 9.3 **Parcours Côtiers** : Au plus tard au signal d'avertissement, le Comité de Course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **Annexe Parcours** de chaque course concernée.
- 9.5 **Pointage officiel à une marque** : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **Annexe Parcours** de chaque course concernée (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **Annexe Pointage Officiel à une Marque**.

10. MARQUES

- 10.1 Les marques sont précisées en **Annexe Parcours** de chaque course concernée.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en **annexe ZONES DE COURSE**.

Pour information : Voir cartes de navigation du SHOM n°7139 ; n°7140.

n°6680 ; n°6941 ; n°7031 ; n°7066 ; n°7146 ; n°7147 ; n°7148 ; n°7149 ; n°7150.

12. LE DEPART

12.1 La ligne de départ est définie en **Annexe Parcours** de chaque course concernée.

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le départ	Pavillons
Avertissement	Pavillon de série Un signal sonore	5	  (Pavillon CNPL)
Préparatoire	Pavillons P, I, Z, Z et I, U ou Noir Un signal sonore	4	     
Une minute	Amené du pavillon préparatoire Un long signal sonore	1	     
Départ	Amené du pavillon de classe Un signal sonore	0	  (Pavillon CNPL)

12.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF [**voir §3.3**]. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 62.1(a)).

12.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **30 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

Passé ce délai, tout bateau retardataire ne pourra prendre le départ qu'après autorisation du Comité de Course, la pénalité DNS sera retirée.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1 Pas de changement de parcours

14. L'ARRIVEE

14.1 La ligne d'arrivée est indiquée dans les **Annexes Parcours** de chaque course concernée.

14.2 [DP] Quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au Comité de Course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

14.3 [DP] Un bateau doit signaler sa présence quand sa position est **entre 10 et 15 miles de l'arrivée** sur le canal VHF (IC §3.3), ou par communication téléphonique (IC §3.3).

Le bateau doit se signaler au passage de la ligne d'arrivée.

En cas d'arrivée de nuit, le bateau doit éclairer sa grand-voile afin d'être identifié.

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

15.3 Les pénalités qui seront appliquées par le Jury seront les suivantes :

- Les pénalités sont données en temps, ajouté sur le temps de course réel du bateau concerné.

- Départ prématurée, non réparé : Pénalité de **3 heures** (ceci modifie RCV 30).

- Dans le cas d'un départ sous pavillon "Z", la pénalité sera de **2 heures** (ceci modifie RCV 30.2).

- Pour une infraction aux RCV 28 et RCV 31, la pénalité sera de **7 heures** par infraction.

- Pour les infractions aux IC §19, les pénalités sont laissées à l'appréciation du Jury, et ne pourront pas être inférieure à **2 heures**.

- Pour une infraction à toutes les autres règles, les pénalités sont laissées à l'appréciation du Jury.

16. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

16.1 Les bateaux ne finissant pas dans le délai indiqué en **Annexe Parcours** de chaque course concernée et ayant effectué le parcours et fini seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de **120 minutes** après que le dernier bateau a fini la course en cours, ou après que le Comité de Course a signalé qu'il n'y aurait plus de course, selon ce qui est le plus tard.

En cas d'arrivée après 19H00, le temps limite de réclamation sera à 12H00 le lendemain.

17.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles auprès du Comité de Course ou de l'Organisateur.

17.3 Des avis seront affichés au plus tard le dimanche 3 Août 2025 à 10H00 sur le **WhatsApp** (IC §3.1) de la course, et/ou à la capitainerie de la Base, à Keroman, port de Lorient, pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury située à la capitainerie de la Base, à Keroman, port de Lorient. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

18. CLASSEMENT

18.1 **1** course doit être validée pour valider la compétition.

18.2 Courses retirées

Toutes les courses comptent pour le classement.

Un système de coefficient est appliqué :

- | | |
|---------------------------------|---------------|
| - Course Lorient => Douarnenez | Coefficient 1 |
| - Course Douarnenez => Falmouth | Coefficient 1 |
| - Course Falmouth => Lorient | Coefficient 2 |

18.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système **temps sur distance**.

18.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à 20H00 la veille du départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation de la première course.

18.5 Le classement général sera réalisé par l'addition des points de chaque course, modifiés par le coefficient attribué (voir §18.2).

En cas d'égalité de points, le RCV A8 s'applique.

19. REGLES DE SECURITE

19.1 [DP] [NP] Un élargement est mis en place.

Départ de terre : Le skipper de chaque bateau doit élarger avant de quitter le port pour prendre le départ de la course.

La feuille d'élargement est disponible au PC course, ou directement sur les pontons, ou par VHF auprès du Comité de Course.

Retour à terre : Le skipper de chaque bateau doit élarger au retour au port.

La feuille d'élargement est disponible au PC course, ou directement sur les pontons, au plus tard dans le temps limite de réclamation (IC §17.1).

19.2 [DP] [NP] **Un bateau qui abandonne** une course doit le signaler aussitôt que possible à l'organisation de la course ou au Comité de Course (IC §3.3).

Un bateau qui abandonne doit rentrer son pavillon de course.

Un bateau qui abandonne doit laisser la balise en fonction jusqu'à l'arrivée dans un port.

19.3 **Utilisation du Bout dehors** :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19.4 **LE PORT DU GILET DE SAUVETAGE EST OBLIGATOIRE DES QUE LE BATEAU QUITTE LE PONTON JUSQU'AU RETOUR AU PONTON** (RCV 1.2 et RCV 40).

Le gilet peut être enlevé brièvement à l'intérieur du bateau (cabine).

Rappel : **Le gilet de sauvetage doit être équipé d'un flash light en état de fonctionner.**

Rappel : Les combinaisons sèches ne sont pas des équipements individuels de flottabilité.

19.5 **Utilisation du moteur :**

L'utilisation du moteur pour la propulsion n'est pas autorisée suivant RCV 42.1.

Un bateau qui embraye son moteur alors qu'il est en course, doit abandonner suivant IC §19.2.

Un bateau qui utilise son moteur pour assistance suivant RCV 1.1 et RCV 42.3(g) doit le signaler au Comité de Course (suivant IC §19.2) et continuer sa course dès qu'il le peut. Le Comité de Course déposera une réclamation contre ce bateau pour pénalité ou pour réparation, après instruction au Jury.

19.6 **Veille radio :**

Pendant la durée de la course, la veille VHF doit être faite sur le canal de course (IC §3.3) et sur le canal 16.

19.7 **Balise de positionnement :**

La balise fournie par l'organisateur (IC §4.2) doit être mise en route 2 heures avant le signal d'avertissement, et fonctionner pendant toute la durée de la course, pour pouvoir assurer une sécurité maximale. Tout bateau dont la balise n'émettra plus pourra être pénalisé pour la course concernée.

En cas d'abandon la balise doit rester active jusqu'à l'arrivée du bateau au port (IC §19.2).

19.8 **Transpondeur A.I.S. :**

Le transpondeur A.I.S. doit rester en fonction pendant toute la durée de la course.

20. **REPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT**

20.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du Comité de Course ou du Jury.

20.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du Comité Technique ou du Comité de Course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. **CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT**

21.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe, à l'avis de course et aux instructions de course.

21.2 [DP] Sur l'eau, un membre du Comité Technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.

21.3 [DP] Un bateau doit être conforme aux règles **75 minutes** avant son signal d'avertissement.

22. **BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels sont identifiés par le pavillon du **Club Nautique du Pays de Lorient (CNPL)**.

23. **ACCOMPAGNATEURS**

23.1 [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

23.3 [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

24. **EVACUATION DES DETRITUS**

Un bateau ne doit pas jeter les débris à la mer.

Les débris doivent être conservés à bord et évacués dans les poubelles du port.

25 EMPLACEMENTS

[DP][NP] Les bateaux doivent être positionnés à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course ou du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

27.1 [DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

28. PRIX

Des prix seront décernés aux concurrents lors de la remise des prix.

ARBITRES DESIGNES

Directeur de Course : Yann ALLAIN

Président-e du comité de course : André LE NEURES

Président-e du comité technique : - - -

Président-e du jury : François LOZACHMEUR

ANNEXE 1 - PARCOURS

COURSE 1 : LORIENT / DOUARNENEZ

Paragraphe des IC spécifiques à la course :

- A1.3.1 Le tableau officiel est installé au PC course situé au-dessus de Groix Nature, à la base des sous-marins de Lorient.
- A1.3.2 Le PC Course se situe au dessus de Groix Nature, à la base des sous-marins de Keroman.
- A1.5.1 Le mât de pavillon officiel est au niveau de l'angle de la passerelle d'accès au ponton.
- A1.6.1 Mise à disposition de Comité de Course à 14H30.
Le Comité de Course appellera individuellement les bateaux pour vérifier leur présence sur la zone de départ, sur le canal de course (IC §3.3), avant l'envoyé du pavillon orange (IC §6.3).
- A1.8 La zone de départ est située dans le sud de la « Passe Sud » de la rade de Lorient, soit en Zone A, soit en Zone B (voir Annexe Zones de course).
La zone de course s'étend de la rade de Lorient à la baie de Douarnenez, en passant par le Ras de Sein.
- A1.9.1 **Parcours :**
Départ de Lorient,
Parcours côtier défini en Annexe 4 des IC.
Laisser la tourelle de « La Plate » (Raz de Sein) à Tribord.
Arrivée à Douarnenez.
- A1.9.2 Le parcours côtier à effectuer est affiché sur le bateau du Comité de Course avant la procédure de départ.
- A1.10.1 **Les marques de parcours sont les suivantes :**
Marque de DEPART : Bouée gonflable **JAUNE**.
Bouée de dégagement : Bouée gonflable **JAUNE**.
Marques de parcours : Définies en Annexe 4 – Parcours construits
Marque « Porte du Talut » : Bouée gonflable **JAUNE**
Marque de parcours (Raz de Sein) : Balisage maritime
Marque d'ARRIVEE : Bouée gonflable **JAUNE**
- A1.12.1 La ligne de départ est définie par le mât arborant un pavillon **orange** sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.
- A1.14.1 La ligne d'arrivée est définie par le mât arborant un pavillon **bleu** sur le bateau du Comité de Course, arborant le pavillon du Comité Nautique du Pays de Lorient (CNPL), et le côté parcours de la marque d'arrivée.
La marque d'arrivée se situe entre le haut fond « Basse Neuve » et l'île « Tristan ».
Point GPS approximatif : 48°06'70 N et 04°21'00 W.
Pour une arrivée de nuit, le bateau Comité de Course arrivée sera équipé (si possible) d'un flash light – Feu Blanc à éclats.
Le bateau en arrivée doit respecter IC §14.3.
- A1.16.1 La ligne d'arrivée sera fermée 8 heures après l'arrivée du 3^{ème} bateau de chaque série.
- A1.16.2 Les bateaux ne finissant pas dans les délais sont classés DNF pour la course.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET VILLES-ÉTAPES



ANNEXE 2 - PARCOURS

COURSE 2 : DOUARNENEZ / FALMOUTH

Paragraphe des IC spécifiques à la course :

A2.3.1 Le tableau officiel est installé au siège de la maison des associations de Douarnenez.

A2.3.2 Le PC Course se situe à la maison des associations de Douarnenez.

A2.5.1 Le mât de pavillon officiel est situé sur la façade du club house.

A2.6.1 Mise à disposition de Comité de Course à 9H45.

Le Comité de Course appellera individuellement les bateaux pour vérifier leur présence sur la zone de départ, sur le canal de course (IC §3.3), avant l'envoyé du pavillon orange (IC §6.3).

A2.8 La zone de départ est située dans le nord-est de l'île « Tristan ».

Point GPS approximatif : 48°06'70 N et 04°21'00 W

La zone de course se situe entre la baie de Douarnenez et la rade de Falmouth.

A2.9.1 **Parcours :**

Départ de Douarnenez,

Laisser l'île de Ouessant à Bâbord,

Arrivée à Falmouth.

A2.10.1 **Les marques de parcours sont les suivantes :**

Marque de DEPART : Bouée gonflable **JAUNE**.

Marque d'ARRIVEE : Balise de danger isolé « **Black Rock** » à l'embouchure du port de Falmouth.

A2.12.1 La ligne de départ est définie par le mât arborant un pavillon **orange** sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

A2.14.1 La ligne d'arrivée est définie par le mât arborant un pavillon **bleu** à terre, de Pendennis (*Point GPS approximatif : 50°08'65 N et 05°02'60 W*), et le côté parcours de la marque d'arrivée « Blach Rock » (*Point GPS approximatif : 48°06'70 N et 04°21'00 W*).

Pour une arrivée de nuit, le bateau en arrivée doit respecter IC §14.3.

A2.25 Lorsque le bateau a franchi la ligne d'arrivée, il est prié de rallier la marina de Pendennis.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que des roches immergées dangereuses existent tant du côté terre de la ligne d'arrivée, qu'autour de la balise « Black Rock ». Les voiliers devront s'efforcer de naviguer au milieu de la ligne pour éviter tout danger.

A2.16.1 La ligne d'arrivée sera fermée 8 heures après l'arrivée du 3^{ème} bateau de chaque série.

A2.16.2 Les bateaux ne finissant pas dans les délais sont classés DNF pour la course.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET VILLES-ÉTAPES



ANNEXE 3 - PARCOURS

COURSE 3 : FALMOUTH / LORIENT

Paragraphe des IC spécifiques à la course :

A3.3.1 Le tableau officiel est installé à la capitainerie de la marina du port de Pendennis.

A3.3.2 Le PC Course se situe sur le bateau accompagnateur de l'organisation.

A3.5.1 Le mât de pavillon officiel est situé à la capitainerie.

A3.6.1 Mise à disposition de Comité de Course à 11H00.

Le Comité de Course appellera individuellement les bateaux pour vérifier leur présence sur la zone de départ, sur le canal de course (IC §3.3), avant l'envoyé du pavillon orange (IC §6.3).

A3.8 La zone de départ est située à la sortie du port, devant Pendennis Point.

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que des roches immergées dangereuses existent tant du côté terre de la ligne d'arrivée, qu'autour de la balise « Black Rock ». Les voiliers devront s'efforcer de naviguer au milieu de la ligne pour éviter tout danger.

La zone de course se situe entre la rade de Falmouth et la rade de Lorient, en passant par le Ras de Sein.

A3.9.1 **Parcours :**

Départ de Falmouth,

Laisser l'île de Ouessant à Tribord,

Passer la porte entre l'île de Sein « La Vieille » (Point GPS : 48°02'40 N et 04°45'60 W) et la tourelle « Le Chat » (Point GPS : 48°01'35 N et 04°48'00 W). **Faire un auto-pointage.**

Passer la porte entre la bouée latérale bâbord A4 (Point GPS approximatif : 47°41'19 N et 03°24'12 W), à laisser à tribord, et une bouée gonflable JAUNE (Point GPS approximatif : 47°41'42 N et 03°24'13 W). **Faire un auto-pointage.**

Arrivée à Lorient.

A3.10.1 **Les marques de parcours sont les suivantes :**

Marque de DEPART : Balise de danger isolé « **Black Rock** » à l'embouchure du port de Falmouth.

Marque de parcours : Balisage maritime et bouée gonflable **JAUNE**.

Marque d'ARRIVEE : Tourelle de balisage maritime **latérale Verte de la citadelle**.

A3.12.1 La ligne de départ est définie par le mât arborant un pavillon **orange** à terre, de Pendennis (Point GPS approximatif : 50°08'65 N et 05°02'60 W), et le côté parcours de la marque de départ « Blach Rock » (Point GPS approximatif : 48°06'70 N et 04°21'00 W).

A3.14.1 La ligne d'arrivée est définie par le mât arborant un pavillon **bleu** à terre, sur le club house de la Société Nautique de Larmor-Plage (SNL) (Point GPS : 47°41'42 N et 03°22'05 W), et la tourelle de balisage maritime latérale verte de la citadelle (Point GPS : 47°42'60 N et 03°21'94 W).

Le bateau en arrivée doit respecter IC §14.3.

Faire un auto-pointage au passage de la ligne d'arrivée.

A3.16.1 La ligne d'arrivée sera fermée le samedi 2 août 2025 à 18H00.

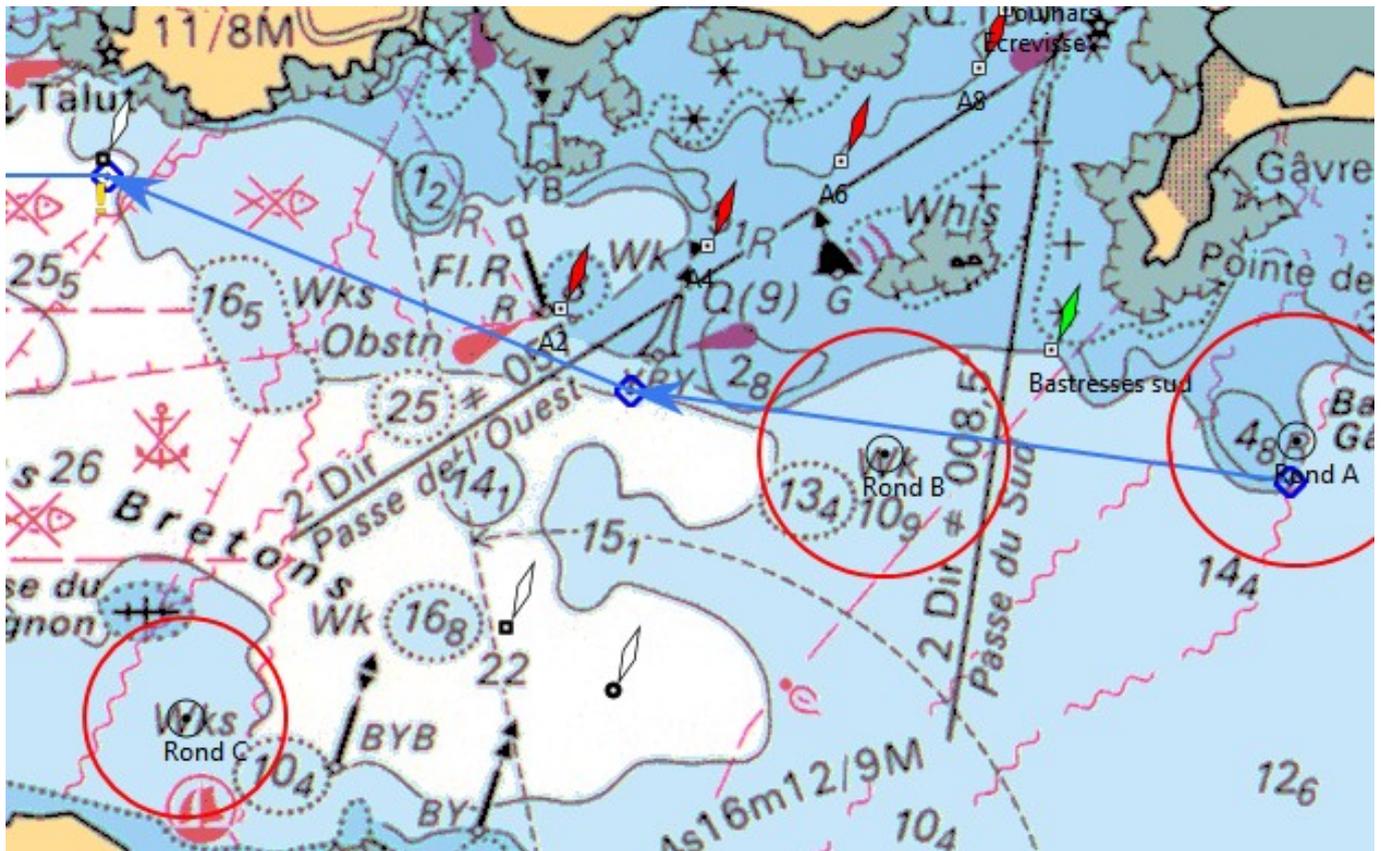
A3.16.2 Les bateaux ne finissant pas dans les délais sont classés DNF pour la course.

PARTENAIRES INSTITUTIONNELS ET VILLES-ÉTAPES



ANNEXE 4 – PARCOURS CONSTRUIT

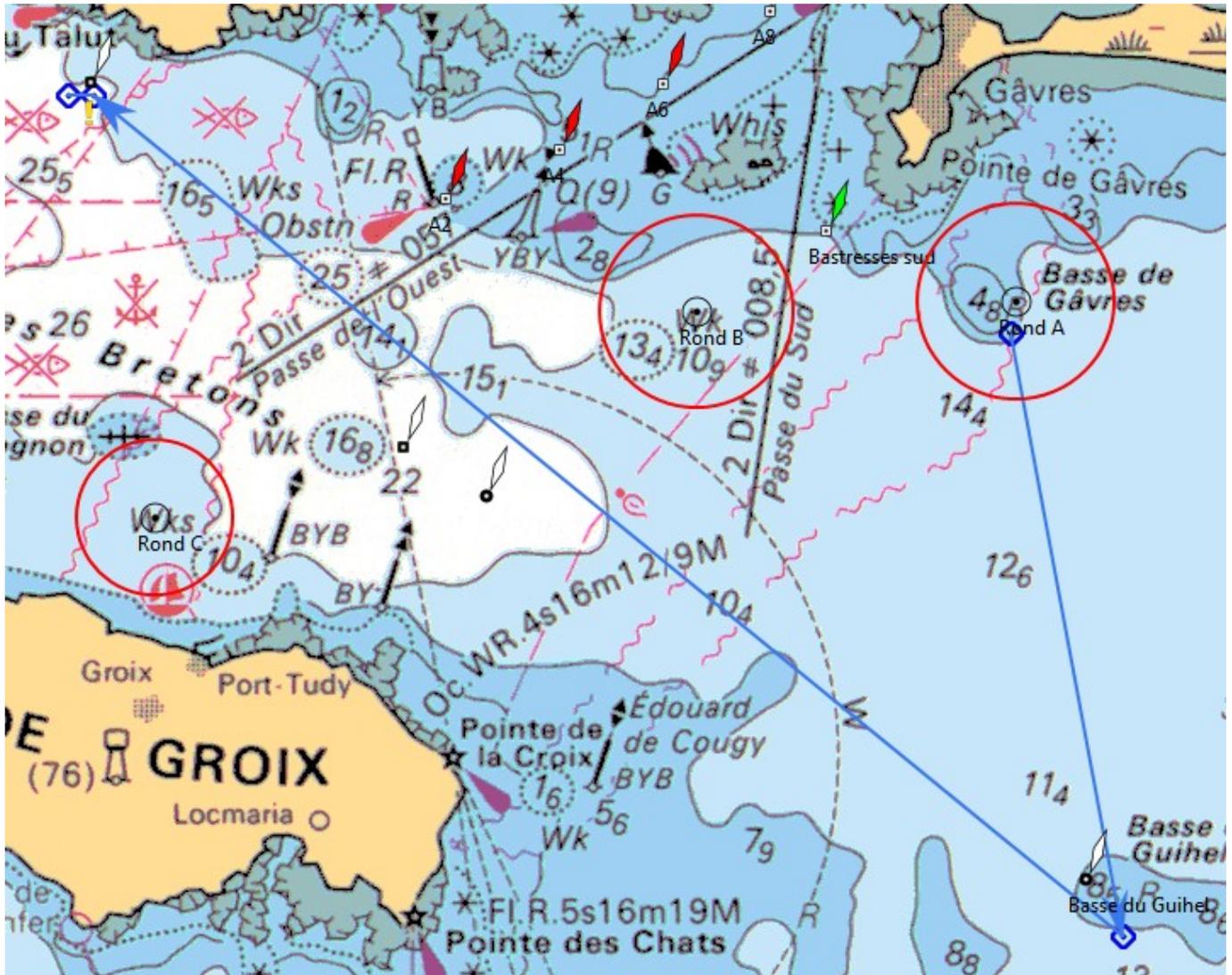
PARCOURS n°1



PARCOURS n°1				
Marques de parcours	Latitude	Longitude	Longueur	Marques
Départ Zone A ou B				
Cardinale Ouest L banc des Truies	47°40,76 N	03°24,50 W	2,6 M	Contourner et laisser à Tribord
Latérale Bâbord A2	47°40,94 N	03°25,00 W	2,0 M	Laisser à Tribord
Porte du Talut	47°12'20 N	03°26'07 W	2,4 M	Passer entre bouée et bateau
			Longueur du parcours	8,8 M

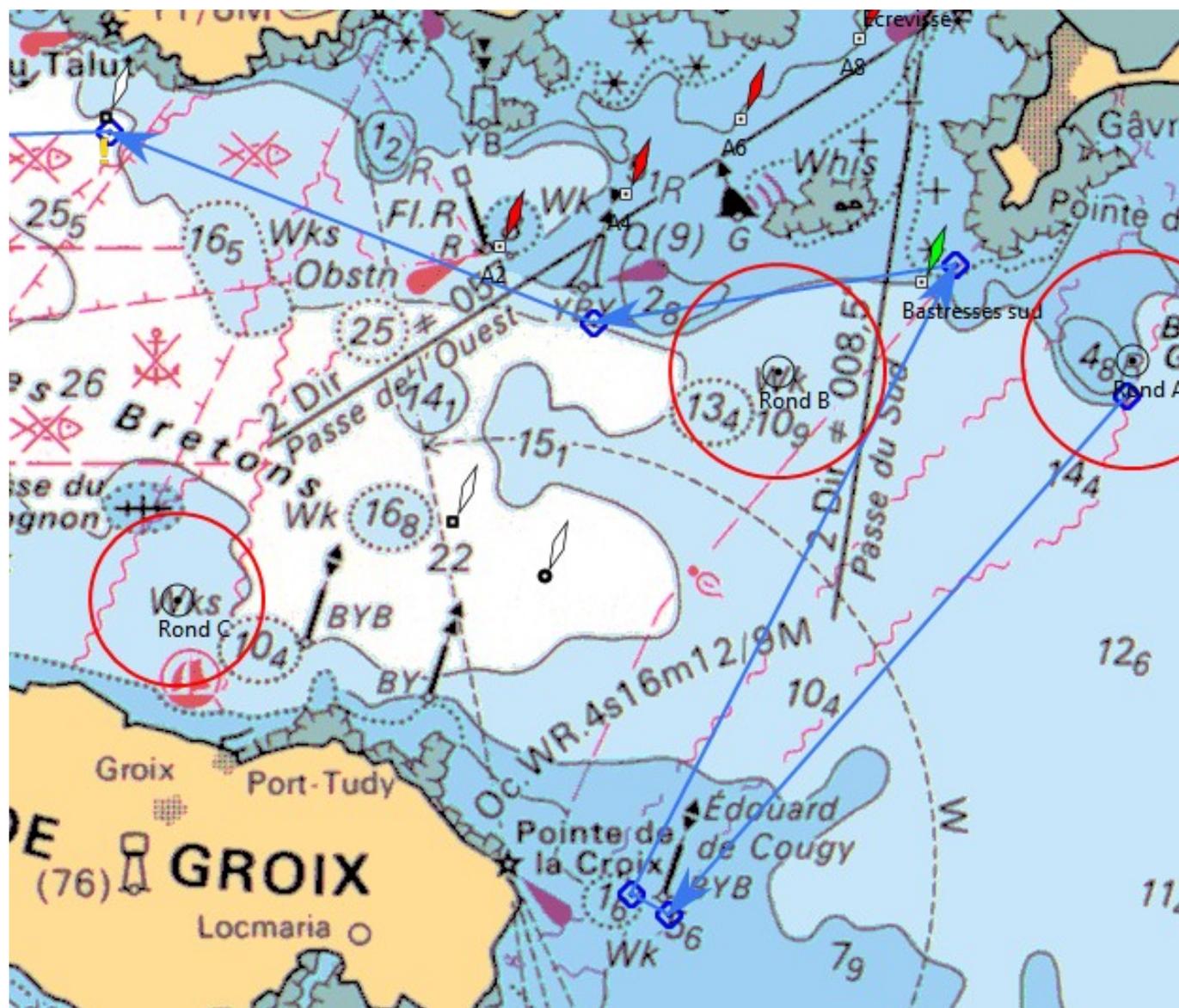
Positions GPS données à titre indicatif

ANNEXE 4 – PARCOURS CONSTRUIT
PARCOURS n°2



PARCOURS n°2				
Marques de parcours	Latitude	Longitude	Longueur	Marques
Départ Zone A ou B				
Marque spéciale Basse du Guihel	47°37,52 N	03°20,20 W		Contourner et laisser à Tribord
Cardinale Ouest L banc des Truies	47°40,76 N	03°24,50 W		Laisser à Tribord
Porte du Talut	47°12'20 N	03°26'07 W		Passer entre bouée et bateau
	Longueur du parcours		10 M	

Positions GPS données à titre indicatif

PARCOURS n°4

PARCOURS n°4				
Marques de parcours	Latitude	Longitude	Longueur	Marques
Départ Zone A ou B				
Cardinale Est Edouard de Gougy	47°37,93 N	003°23,91 W		Contourner et laisser à Tribord
Latérale Tribord Bastresses Sud	47°40,77 N	03°22,09 W		Contourner et laisser à Bâbord
Cardinale Ouest L banc des Truies	47°40,76 N	03°24,50 W		Laisser à Tribord
Latérale Bâbord A2	47°40,94 N	03°25,00 W		Laisser à Tribord
Porte du Talut	47°12'20 N	03°26'07 W		Passer entre bouée et bateau
Longueur du parcours			11 M	

Positions GPS données à titre indicatif

ANNEXE 5 - POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

Le Comité de Course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **Annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32).

A certaines marques de parcours, un pointage est demandé aux passages des marques indiquées dans l'**Annexe Parcours** de chaque course concernée.

A partir d'une ligne virtuelle définie par les 2 marques de parcours, qui forme une porte, entre lesquelles les bateaux doivent passer, **les bateaux doivent effectuer un auto-pointage**.

Les bateaux doivent indiquer :

- l'**heure de passage**,
 - le **NOM** et **NUMERO** de voile du bateau **devant** (si possible),
 - le **NOM** et **NUMERO** de voile du bateau **derrière** (si possible).
- reporter les informations sur le présent document.

Les bateaux doivent passer cette porte et continuer sa course.

Si par la suite, le Comité de Course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le pavillon de classe des classes concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le Comité de Course confirmera, si possible, ces indications par VHF ».

Le Comité de Course informera les bateaux par tous les moyens de communication à sa disposition (bateau assistance, VHF, SMS, GSM...) et les bateaux devront accuser réception.

Si une interruption est signalée selon cette annexe, la porte où le dernier pointage officiel a été effectué, est devenue ligne d'arrivée pour les classes concernées.

Si un incident pouvant donner lieu à réclamation survient entre le moment où les bateaux ont dégagé cette ligne d'arrivée et le moment où l'interruption a été signalée, aucun bateau ne doit être pénalisé pour une infraction à une règle du chapitre 2, sauf s'il enfreint la RCV 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux, ou la RCV 23.1.

Un pointage officiel est demandé aux marques suivantes :

Numéro du bateau : NOM du bateau :			
Porte à passer	Heure de passage	Bateau devant	Bateau derrière
La Vieille / Le Chat			
A4 / Bouée JAUNE			
Arrivée / Tourelle verte			

ANNEXE 6 - « INFORMATIONS DIVERSES »

- PROGRAMME DES FESTIVITES :

Vendredi 25 juillet 2025

De 08h30 à 18H30 : Confirmation des inscriptions.

18H30 : Pot d'accueil

20H00 : Soirée des équipages offerte par la Comité Nautique du Pays de Lorient

Samedi 26 juillet 2025

De 08h30 à 10H00 : Confirmation des inscriptions.

11h00 : Briefing des skippers au PC Course.

11H30 : Embarquement VIP à la Base des sous-marins de Keroman.

14h30' : Mise à disposition du Comité de Course pour Lorient – Douarnenez

15H00 : Départ

Dimanche 27 juillet 2025

Arrivée à Douarnenez.

18H00 : Remise des prix offert par la municipalité de Douarnenez.

19H00 : Soirée des équipages offerte par la Comité Nautique du Pays de Lorient

Lundi 28 juillet 2025

09h45 : Mise à disposition du Comité de Course pour Douarnenez - Falmouth

Mardi 29 juillet 2025

Arrivée à Falmouth

Mercredi 30 juillet 2025

13H00 : Réception offert par la mairie de Falmouth

19H30 : Soirée des équipages, BBQ au Royal Cornwall Yacht Club, offert par la Comité Nautique du Pays de Lorient

Jeudi 31 Juillet 2025

11h00 : Mise à disposition du comité de course pour Falmouth - Lorient

Dimanche 3 Août 2025

Arrivée à Lorient

17h00 : Proclamation des résultats au « Karre » à la cité de la voile à Lorient – La Base (Keroman).

20H00 : Casse croûte à la Société Nautique de Larmor-Plage (SNL) offert par la Comité Nautique du Pays de Lorient

Le programme des courses pourra être modifié en fonction d'éléments extérieurs imprévisibles.

NOTRE PARTENAIRE PRINCIPAL



ANNEXE 6 - « INFORMATIONS DIVERSES »

- NAVIGATION DANS LA RADE :

CIRCULATION DANS LES CHENAUX ET PASSAGE DE LA CITADELLE :

En entrant ou en sortant de la rade de Lorient, les concurrents doivent dans tous les cas céder la priorité aux navires à propulsion mécanique prioritaires (privilegiés selon RIPAM). Il est impératif pour les concurrents de passer sur l'arrière de ces navires.

En outre, au passage de la Citadelle, les concurrents doivent respecter les signaux lumineux.

CIRCULATION DANS LES CHENAUX

Elle doit se faire aussi près que possible de la limite extérieure droite du chenal (RIPAM Règle 9).

PRIORITÉ DANS LES CHENAUX

Les navires à la voile et les navires de moins de 20 m de longueur ne doivent pas gêner le passage des navires plus importants (RIPAM Règle 9 b).

VITESSE MAXIMUM (hors régates)

15 nœuds entre la tourelle des truies et celle de la jument

10 nœuds dans la rade à partir de la tourelle de la jument

SIGNAUX AU MAT DE LA CITADELLE DE PORT LOUIS

3 feux clignotants :

Rouge : trafic prioritaire en sens opposé (laisser le passage)

Vert : trafic prioritaire dans le même sens (veiller à ne pas gêner le navire)

RECOMMANDATIONS

L'utilisation du moteur est conseillée pour éviter de tirer des bords dans la partie la plus étroite des chenaux, si vous êtes hors régates.

En naviguant dans la rade de Lorient, les concurrents doivent dans tous les cas céder la priorité aux navires à propulsion mécanique prioritaires (selon RIPAM). Il est impérativement demandé aux concurrents de passer sur l'arrière de ces navires et de ne pas les gêner.

Tout concurrent n'ayant pas respecté ces règles de priorité et ayant gêné un navire prioritaire sera disqualifié pour l'ensemble des courses.

LE C.N.P.LORIENT REMERCIE SES AUTRES PARTENAIRES

